

Les Parlementaires

En rupture avec les pratiques précédentes, **le Livre Blanc Défense et sécurité nationale** a au cours de sa rédaction, fait l'objet d'échanges nombreux avec la représentation nationale :

- Présence de parlementaires au sein de la commission du Livre Blanc,
- Audition publique de tous les partis politiques représentés au Parlement au Parlement européen,
- Echanges en commission de l'Assemblée Nationale et du Sénat avec le Président de la commission du Livre Blanc,
- Transmission aux commissions parlementaires et discussion du projet de Livre Blanc avant que le Président de la République et le gouvernement n'en arrêtent le texte,
- Débat parlementaire conduit par le Premier ministre sur le Livre Blanc.

Il a été défini dans le Livre blanc défense et sécurité nationale la nécessité du renforcement du rôle du Parlement notamment pour ce qui concerne :

- L'intervention des forces françaises dans des opérations extérieures,
- Les projets de loi résultant du Livre Blanc,
- L'information concernant les accords de défense.